

QUATORZIEME CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INTERIEUR DES PAYS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE

(CIMO – XIV^{ème})

VENISE, les 23 et 24 novembre 2009

DECLARATION DE VENISE

Les 23 et 24 novembre 2009 s'est tenue à Venise la XIV^{ème} Conférence des Ministres de l'Intérieur des Pays de la Méditerranée Occidentale (CIMO), sous la Présidence de M. Roberto Maroni, Ministre de l'Intérieur de la République italienne, avec la participation de:

M. Nouredine Yazid Zerhouni, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales de la République Algérienne Démocratique et Populaire;

M. Antonio Camacho Vizcaino, Vice Ministre et Secrétaire d'Etat pour la Sécurité du Royaume d'Espagne;

M. Eric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire de la République française;

M. Alain Marleix, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales de la République française;

M. Abdel Fatah Yunis Al-Obaidi, Ministre du Comité Populaire Général pour la Sécurité Publique de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste;

M. Walter Balzan, Ambassadeur de la République de Malte;

M. Chakib Benmoussa, Ministre de l'Intérieur du Royaume du Maroc;

M. Mohamed Ould Boilil, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de la République islamique de la Mauritanie;

M. Rui Carlos Pereira, Ministre de l'Administration Interne de la République Portugaise;

M. Mongi Chouchane, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et du Développement Local de la République tunisienne chargé des Affaires Régionales et des Collectivités locales.

Dans le sillage des travaux effectués dans le cadre de la CIMO et dans le but de renforcer le caractère opérationnel de ce mécanisme, les Ministres ont convenu de ce qui suit :

Lutte contre le terrorisme

Les Ministres des pays de la CIMO:

réitèrent leur ferme condamnation du terrorisme qui représente une menace globale pour la sécurité de la région et du monde, ainsi que pour la démocratie, les droits de l'Homme, la stabilité et le développement économique et social;

affirment qu'une lutte efficace contre le terrorisme exige un engagement constant et déterminé de tous les pays indépendamment des conjonctures politiques et économiques et notamment une action visant la lutte contre la tendance des réseaux terroristes à se développer dans la région et nécessite également une approche globale qui associe le traitement opérationnel à des actions structurelles en amont, notamment au niveau socio-économique;

reconnaissent l'importance de la coopération entre les Pays de la CIMO, indispensable au développement de nouvelles stratégies de prévention et de lutte, dans le cadre de la loi et dans le respect des droits de l'Homme;

déclarent qu'un soutien concret au renforcement et à la consolidation des institutions des pays qui luttent contre le terrorisme est indispensable pour améliorer davantage l'efficacité de la lutte contre ce phénomène;

rappellent que la lutte contre le terrorisme nécessite le renforcement de la coopération opérationnelle notamment en matière d'assistance technique et de soutien logistique en matériel et en équipements spécialisés de lutte et de prévention ainsi qu'échange d'informations en temps réel.

Les Ministres ont demandé à un groupe de haut niveau de réfléchir sur les moyens de combattre toutes les sources de financement dont les terroristes bénéficient.

Le dialogue entre les Etats qui font partie de la CIMO joue un rôle clé dans la prévention et dans la lutte contre l'idéologie extrémiste qui alimente le terrorisme.

Une réflexion commune doit être menée sur la radicalisation pour converger vers une compréhension commune et proposer les solutions appropriées.

Les Ministres ont souhaité lancer une réflexion sur les meilleurs moyens de sensibiliser les médias sur les différents aspects de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme porteur de violence.

Il est nécessaire de poursuivre les initiatives de coopération afin de faciliter l'échange d'informations, l'analyse et l'étude en commun sur l'évolution de la menace.

Sur la base de ces réflexions, les Ministres ont décidé de ce qui suit :

- unir leurs efforts pour prévenir le phénomène de la radicalisation et entraver avec détermination le processus de radicalisation et de recrutement qui sont deux phases d'un seul parcours. Poursuivre la lutte contre la radicalisation, notamment à la lumière des travaux menés dans les différentes enceintes de coopération auxquelles participent les membres de la CIMO;
- intensifier les efforts dans le but de prévenir et d'empêcher l'utilisation, à des fins terroristes, des nouvelles technologies d'information et de communication, dont l'Internet et pour ce dernier vecteur d'empêcher l'hébergement des sites faisant l'apologie du terrorisme et le téléchargement des documents audio et vidéos extrémistes;
- tarir le financement du terrorisme dans ses multiples sources et filières, dans le cadre de toutes les stratégies de lutttes appropriées entre les pays de la CIMO;
- promouvoir l'action des points de contact antiterrorisme afin de rendre plus rapide et souple l'échange d'informations entre les pays de la CIMO;
- promouvoir des réunions d'experts afin de suivre l'évolution de la menace du terrorisme dans la Méditerranée, de rédiger un rapport à soumettre aux Ministres à l'occasion de leur réunion annuelle et une proposition de stratégie opérationnelle commune de lutte des pays de la CIMO contre le terrorisme.

Lutte contre le crime organisé

La région de la Méditerranée est exposée à la prolifération de nombreux trafics illicites.

Une attention toute particulière doit être réservée à la lutte contre le narcotrafic, et tenant compte de la tendance croissante des flux des stupéfiants notamment ceux de la cocaïne dans la Méditerranée et de

l'émergence dans l'Afrique de l'ouest de lieux de stockage de la cocaïne destinée aux marchés européens. Il convient également d'apporter une vigilance particulière à toutes les formes nouvelles de trafic de la drogue (utilisation d'aéronefs légers).

Ayant à l'esprit l'aggravation du trafic de drogue et les dangers qu'il représente en tant que moyen potentiel de financement considérable du terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée, les Ministres ont convenu de renforcer la coopération opérationnelle pour neutraliser les réseaux criminels de trafiquants et réduire l'offre et la demande de drogue dans la région.

La lutte contre le crime organisé doit être menée tout en poursuivant avec fermeté les criminels, y compris ceux ayant plusieurs nationalités, de même qu'en atteignant les patrimoines illicites, afin de rendre vaine toute tentative visant l'accumulation des richesses illicites et le blanchiment d'argent.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles représentent des instruments extrêmement importants afin d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité organisée. Les Ministres soulignent la nécessité de mettre en œuvre et de développer la dite Convention de Palerme - dont le monde célèbrera en 2010, le dixième anniversaire - les protocoles y annexés, la Convention de l'ONU de lutte contre la corruption, ainsi que tous les autres instruments internationaux pertinents.

Afin de renforcer la coopération en la matière entre les pays de la CIMO, les Ministres ont décidé notamment de ce qui suit:

- optimiser la coopération par le biais de canaux de police existants entre les pays de la CIMO et profiter de celle développée dans le cadre de plateformes communes, telles que le MAOC-N à Lisbonne, le CECLAD-M à Toulon et tous les autres instruments concourant aux mêmes missions dont les plateformes en cours d'installation à Dakar et Accra;
- renforcer davantage la coopération dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes, et ce par la promotion des échanges d'expériences, d'expertises, de nouvelles techniques d'investigation et notamment le recours à la police technique et scientifique;
- intensifier l'échange d'informations et de renseignements opérationnels liés à des actes et faits de criminalité transnationale

organisée par tous les moyens appropriés, en particulier à travers les bureaux centraux nationaux Interpol et les points de contact mis en place dans le cadre de la CIMO;

- poursuivre la mise en place d'actions et programmes de formation et de coopération technique pour toutes les matières relevant de la prévention et de la lutte contre le crime transnational organisé, en synergie, le cas échéant, avec les différents cadres et programmes euro-méditerranéens tels que les Méda-Cepol;
- promouvoir l'échange de bonnes pratiques sur les expériences de lutte contre les patrimoines illicites et sur la traçabilité des patrimoines illicites dans les pays de la CIMO;
- renforcer la coordination entre les instances de lutte contre le blanchiment de capitaux des pays membres de la CIMO.

Circulation des personnes et lutte contre les migrations illégales

Les Ministres de la CIMO sont déterminés à promouvoir une approche globale des migrations, basée sur la promotion de l'immigration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière et le développement solidaire au profit des sociétés d'origine des migrants.

Cette approche globale, intégrée, équilibrée, durable et solidaire, doit être mise en œuvre en accord avec les exigences économiques, ainsi que dans le respect des principes et des engagements internationaux, notamment en matière de sauvegarde des droits de l'Homme et de protection internationale.

Les Ministres soulignent l'importance de poursuivre la mise en œuvre des recommandations des Conférences de Rabat, Tripoli, Paris, Albufeira et Lisbonne sur la migration et le développement.

La migration régulière peut être profitable pour toutes les parties concernées, dans le respect des règles des pays d'accueil, des droits des migrants et des intérêts des pays d'origine.

Les Ministres de la CIMO s'engagent à favoriser des initiatives de coopération conformément à cette approche globale pour contribuer à la construction d'un espace de prospérité et de sécurité partagé dans la Méditerranée.

Les Ministres de la CIMO reconnaissent la pression qui pèse sur les pays d'origine et de transit des flux migratoires et saluent les efforts

déployés pour lutter contre les filières d'immigration irrégulière, dans le cadre de la coopération bilatérale ou de celle avec l'Union Européenne.

En ce sens, ils expriment leur disposition à examiner les axes de coopération les plus appropriés avec l'Union européenne et ses différents organismes, à l'instar de l'agence Frontex, sur la base du volontariat et dans le respect des règles de souveraineté et de légalité, ceci dans l'intérêt partagé des pays de la CIMO pour renforcer le contrôle des frontières terrestres, aériennes et maritimes et assurer les échanges de renseignements pour démanteler les filières.

Les Ministres sont conscients que le trafic des migrants et la traite des êtres humains représentent un défi important en Méditerranée compte tenu de la pression croissante que les filières exercent sur les pays d'origine, de transit et de destination.

Les Ministres réaffirment leur volonté commune de lutter contre les organisations criminelles transnationales se livrant au trafic des migrants et à la traite des êtres humains. Ces organisations exploitent l'état de faiblesse des victimes, notamment les femmes et les mineurs isolés, et tirent des profits considérables de ce trafic.

Les Ministres souhaitent en même temps une plus forte prise en considération des besoins d'assistance et de protection des victimes.

Les Ministres conviennent que la mise en œuvre des accords de réadmission soit équilibrée.

Les Ministres de la CIMO relèvent l'intérêt d'une démarche globale concertée et équilibrée dans le cadre du renforcement du dialogue sur la migration entre les Pays du Forum du (5+5).

Dans ce but, ils ont convenu d'œuvrer pour:

- faciliter la migration légale dans cet espace, notamment par la promotion d'initiatives pilotes conformément à l'offre et à la demande du marché du travail, aux intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil et dans le respect des droits de l'Homme et des accords bilatéraux;
- examiner les possibilités de simplification des procédures de délivrance des visas au profit des ressortissants des pays de deux rives dans le respect des législations nationales, des accords bilatéraux et des contraintes découlant de l'adhésion aux traités et aux conventions internationales ;

- intensifier l'échange de toutes les informations liées à la migration illégale et au trafic des migrants profitant, le cas échéant, de celles développées dans le cadre de plateformes communes, telles que le Seahorse et notamment par la redynamisation du réseau de points de contact mis en place dans le cadre de la CIMO;
- intensifier, le cas échéant, les contrôles aux frontières en améliorant les capacités opérationnelles et en équipements des pays de la rive sud de la Méditerranée, et en considérant les programmes d'appui technique et l'activité de formation des forces de l'ordre en matière de lutte contre la migration irrégulière;
- développer davantage toute forme utile de coopération à la fois au plan bilatéral et multilatéral sur la base d'accords spécifiques ;
- promouvoir une meilleure maîtrise des flux migratoires mixtes par de nouvelles formes de coopération entre les organisations internationales compétentes en matière de protection internationale, les Etats d'origine et de transit et les Etats de destination de ces flux en Méditerranée;
- accorder une attention toute particulière aux situations de vulnérabilité, notamment au phénomène des mineurs non accompagnés et leurs besoins familiaux dans le respect de la législation du pays d'origine, des accords bilatéraux pertinents et dans tous les cas en privilégiant la concertation avec le pays d'origine;
- continuer dans l'application des accords de réadmission existants qui représentent un important instrument de dissuasion contre les réseaux de la migration irrégulière.

Protection Civile

Les Ministres réaffirment l'importance de renforcer le système de protection civile dans son ensemble afin de garantir l'intégrité physique de leurs concitoyens, ainsi que les biens publics et privés, en particulier ceux d'importance historique et scientifique.

Les Ministres renouvellent leur solidarité et leur sympathie aux victimes des catastrophes naturelles survenues notamment dans les pays de la CIMO.

Une importance toute particulière est consacrée à l'efficacité des procédures et au degré de formation du personnel chargé du secours

public. Les sapeurs-pompiers et d'autres agents de la Protection Civile ou de la Défense Civile représentent une composante fondamentale de ce secteur car la rapidité et l'efficacité des interventions constituent un facteur clé dans des situations d'urgence qui peuvent sauver bon nombre de vies humaines.

Dans ce but, les Ministres ont convenu ce que suit:

- poursuivre l'amélioration des mécanismes de protection et de réponse, en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, des crises ou d'attentats terroristes, afin de prendre les mesures appropriées pour en réduire les conséquences sur la population civile;
- continuer à organiser des exercices conjoints, en vue d'harmoniser les méthodes de prévention, d'intervention et les modalités pratiques d'application;
- promouvoir des activités de formation visant à réaliser un plus grand échange d'expériences, de bonnes pratiques et des techniques opérationnelles au niveau des experts dans le domaine du secours public;
- favoriser la mise en place d'un système de communication entre les centres opérationnels nationaux permettant l'établissement de liaisons permanentes.

Coopération dans le domaine des collectivités locales

Les Ministres conviennent de l'existence d'un lien entre le bon fonctionnement des collectivités locales, le développement durable et la sécurité.

Les Ministres reconnaissent l'importance des dites collectivités en tant que facteur de croissance des populations locales et de développement économique et social.

Dans cet esprit, les Ministres ont décidé de ce qui suit:

- approfondir la réflexion sur les meilleurs voies et moyens permettant de renforcer davantage la coopération dans ce domaine entre les pays de la CIMO;
- procéder à l'échange des expériences et des bonnes pratiques, y compris dans le domaine de la formation spécialisée et ce selon les besoins identifiés en la matière;

- échanger les expériences liées à toutes les questions ressortissant aux attributions et missions des collectivités locales et, entre autres, celles relatives à la gestion des grandes villes et l'aménagement urbain.

Les Ministres ont exprimé leurs remerciements au Maroc pour l'invitation qui leur a été adressée afin de participer au Sommet « Africité » prévu à Marrakech du 16 au 19 décembre 2009.

Bilan de la présidence mauritanienne

Les Ministres se félicitent des résultats fructueux obtenus au cours de la présidence mauritanienne.

Suivi et évaluation de la Conférence

Convaincus de l'importance de la contribution de la CIMO au dialogue entre le nord et le sud de la Méditerranée, et dans le but d'en améliorer les méthodologies de travail, les Ministres conviennent d'étudier l'opportunité d'instituer un Secrétariat permanent et à cet égard chargent la Présidence italienne de faire, dans les meilleurs délais, des propositions.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction l'invitation de leur collègue, M. Noureddine Yazid Zerhouni, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales de la République Algérienne Démocratique et Populaire, d'organiser dans son pays les travaux de la XV^{ème} Conférence des Ministres de l'Intérieur de la Méditerranée Occidentale (CIMO-XV^{ème}).

Les Ministres expriment leurs remerciements à M. Roberto Maroni, Ministre de l'Intérieur de la République italienne ainsi qu'aux autorités italiennes pour la bonne organisation des travaux et l'hospitalité chaleureuse.